

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Vendredi 11 Avril 2014

* * * * *

Convocation du 4 Avril 2014

* * * * *

Président : Mr. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : Mrs. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, GEORGES, CROIZIER, TRONCHET, BOSETTI, GERARDIN et PETRONIO.

Mmes SMIGIELSKI, DOYEN, ROBERT, TUBELLO, GILLET, PAQUET et DEBACQ.

Absents excusés : Mmes CARRÉ et DE WAEY, Mr BELERT.

Procuration : Mme CARRÉ à Mr DECOBERT
Mr BELERT à Mr TRONCHET
Mme DE WAEY à Mme SMIGIELSKI

Secrétaire de séance : Mme TUBELLO

Concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 30 Mars 2014, M. GERARDIN fait remarquer que sa déclaration n'a pas été entièrement retranscrite. Il précise à nouveau que les 4 membres de l'opposition ne participeront pas au vote des délibérations.

Le Maire répond que la déclaration liminaire n'a pas été adressée par écrit et, de ce fait, elle n'a pas pu être retranscrite.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il retire de l'ordre du jour le point II b (déclassement du chemin communal des Marliers), ce point ayant été déjà délibéré auparavant.

Le Conseil Municipal adopte le nouvel ordre du jour proposé par le Maire.

I. FINANCES

1. Adoption du Compte Administratif 2013

La présidence est donnée à Monsieur Jean-Philippe GUENARD, Adjoint aux Finances.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et R.2432-1 à D.2342-12 ;

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

4 refus de vote.

Adopte, à l'unanimité (13 pour), le Compte Administratif de l'exercice 2013.

Mr. GUENARD redonne la présidence à Monsieur DECOBERT.

2. Adoption du Compte de Gestion 2013

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2343-1 et 2 et D 2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le receveur en poste à Charleville-Mézières et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du maire et du Compte de Gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2013.

4 Refus de vote.

Décision prise à la l'unanimité (15 pour).

3. Affectation du Résultat

Suite au vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal constate :

- un déficit en investissement de 98 002.73 €
- un excédent en fonctionnement de 368 171.21 €

Soit un excédent global de 270 168.48 €.

Compte tenu des crédits reportés en dépenses de 4 000 € et en recettes de 5 547 €,

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 96 455.73 €
- de reporter le déficit d'investissement de 98 002.73 € au compte 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 270 168.48 € au compte 002.

4 Refus de vote.

Décision prise à l'unanimité (15 pour).

4. Vote du Taux des 3 Taxes

Le Maire passe la parole à Mr. GUENARD, Adjoint aux Finances, qui expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances qui s'est réunie le 7 Avril dernier.

Après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

	TAUX ANNEE 2014
Taxe d'habitation	14.42 %
Taxe Foncière Bâti	28.53 %
Taxe Foncière Non Bâti	52.41 %

4 Refus de vote.

Décision prise à l'unanimité (15 pour).

5. Vote du Budget 2014

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose aux membres du conseil les conditions de préparation du budget 2014 ;
Après avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 7 Avril dernier,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur GUENARD, Maire-adjoint délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte le budget de l'exercice 2014 annexé à la présente délibération.

4 Refus de vote.

Décision prise à l'unanimité (15 pour).

6. Tarifs Municipaux 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif I³PROX organise des activités durant les vacances de printemps qui se dérouleront du 21 avril au 2 mai prochain.

Pour les jeunes extérieurs à la commune, la participation aux frais pour la sortie piscine s'élève à 4 € et à 5 € pour la sortie patinoire. La participation pour le séjour à TROYES est fixée à 15.00 €.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Sortie piscine	Jeunes extérieurs à Aiglemont	4 €
Sortie patinoire	Jeunes extérieurs à Aiglemont	5 €
Séjour à Troyes	Jeunes extérieurs et Aiglemontais	15 €

4 Refus de vote.

Décision prise à l'unanimité (15 pour).

II. COMMUNICATIONS DU MAIRE

a. Affaires juridiques

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du Tribunal Administratif la requête présentée par Madame Blandine DEHAIBE et Monsieur BARBIERE Georges en vue de désigner un expert pour constater les désordres affectant leur maison d'habitation. Le Maire a contacté l'assurance GROUPAMA qui nous assure sur ce dossier et il a chargé Maître CHOFFRUT, notre Avocat, de nous défendre dans cette affaire. Nous attendons maintenant la désignation d'un expert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire représenter la Commune dans cette affaire et à signer tout document s'y rapportant.

4 Refus de vote.

Décision prise à l'unanimité (15 pour).

Le Maire remercie Mme DEHAIBE et M. BARBIERE pour la patience qu'ils ont montrée dans cette situation.

b. Constitution de la commission communale des impôts directs : liste des propositions des commissaires titulaires et suppléants

Le Maire a reçu un courrier du Directeur des Services Fiscaux des Ardennes relatif à la constitution de la commission communale des impôts directs de la commune. Il rappelle que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de six commissaires

pour les communes de moins de 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les commissaires titulaires et suppléants suivants :

- | | | | |
|----------------------|-------------|--------------------|--------------|
| - GEORGES Daniel | (Titulaire) | - LEBRUN Hubert | (Suppléant) |
| - BAJOT Michel | (Titulaire) | - BEIDELER Georges | (Suppléant) |
| - TRONCHET Yann | (Titulaire) | - DOULET Michel | (Suppléant) |
| - CROIZIER Bernard | (Titulaire) | - LABBÉ Eric | (Suppléant) |
| - AREVALO Bernadette | (Titulaire) | - CARRÉ Eliane | (Suppléant) |
| - MAGOT Michel | (Titulaire) | - BAJOT Marc | (Suppléant). |

4 Refus de vote.

Décision prise à l'unanimité (15 pour).

c. Enquête INSEE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier l'informant que l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise dans notre commune, d'avril à septembre 2014, une enquête sur la Formation et la Qualification Professionnelle.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Le Maire remercie par avance ces personnes du bon accueil qu'elles réserveront à l'enquêteur de l'INSEE.

d. Information sur la ZAC « Les Marliers »

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cellule départementale d'archéologie préventive commencera le diagnostic le 22 avril prochain au lieu du 15 mai, cette étude durera une quinzaine de jours.

e. Vente de bois

Le Maire informe le Conseil Municipal que les employés municipaux ont coupé du bois (environ 20 mètres) sur le site des Marliers et propose de vendre ce bois en bois de chauffage.

Toutes les personnes intéressées peuvent déposer leur offre de prix sous pli cacheté en Mairie avant le 30 Avril 2014 dernier délai.

L'offre la plus intéressante sera retenue.

4 Refus de vote.

Décision prise à l'unanimité (15 pour).

f. Agenda

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

- Samedi 12 Avril : Concert en l'église d'Aiglemont à 20 h 30 avec la chorale « ATOUT PRIX » de Prix-Les-Mézières, une organisation ALICIA,
- Samedi 12 Avril : Repas dansant organisé par le FCA,
- Dimanche 20 Avril : Chasse aux œufs à 11 h 00 sur l'Espace Raymond Avril, une organisation du Comité des Fêtes d'Aiglemont,
- Dimanche 27 Avril : Commémoration du Souvenir des déportés. Rassemblement devant le cimetière à 11 h 00 pour la cérémonie au monument aux morts, le vin d'honneur sera servi à la Mairie,
- Jeudi 8 Mai : Commémoration du 8 Mai. Rassemblement à la Mairie à 11 h 00 pour la cérémonie au monument aux morts. A l'issue de la cérémonie, le vin d'honneur sera servi sur l'Espace Raymond Avril.

- Jeudi 8 Mai : Barbecue Municipal organisé par le Comité des Fêtes, de 12 h 00 à 17 h 00 sur l'Espace Raymond Avril.

III. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Enfance – Jeunesse - Scolaire.

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal qu'une réunion concernant les rythmes scolaires sera bientôt programmée, la réforme est maintenue mais le dispositif pourrait être allégé.

Mmes SMIGIELSKI et TUBELLO sont allées voir les élèves qui étaient en classe verte à Moraypré. Comme à l'accoutumé, elles ont apporté des galettes au sucre qui ont été partagées avec d'autres enfants qui y séjournaient également.

Commission Travaux

Monsieur BAJOT informe le Conseil Municipal que les travaux d'eau et d'assainissement de la Rue Jean Mermoz sont terminés. L'entreprise va maintenant commencer les travaux de la rue de Gaulle.

Les chaufferies à granulés bois sont en cours d'installation, la mise en route est prévue le 23 avril prochain. Il ne reste plus qu'à isoler les toits de l'école primaire. A l'école maternelle, les agents municipaux refont les peintures de la façade.

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni samedi dernier pour étudier quatre demandes d'aides financières : trois ont été acceptées et une a été refusée.

Commission Animations

Monsieur GEORGES informe le Conseil Municipal que le FCA a enregistré un peu plus de 100 réservations pour le repas organisé le samedi 12 avril.

Commission Communication

Monsieur TRONCHET informe le Conseil Municipal que la Commission s'est réunie en début de semaine pour rédiger le prochain « Flash Info » qui devrait paraître à la fin du mois d'avril.

Commission Cadre de Vie

Madame ROBERT informe le Conseil Municipal que l'inauguration par la Commission Cadre de Vie de « la Beuquette » a eu lieu ce vendredi 11 avril à 17 h 30. Cette réalisation en trompe-l'œil, imaginée par Monsieur MOINY et réalisée par elle-même, a été installée sur un mur latéral de la mairie.

Bientôt, d'autres personnages viendront également décorer les rues de la commune.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.